



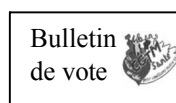
Le 17 novembre 2014

## Collègue, Camarade,

Le Jeudi 04 Décembre 2014 se dérouleront les élections professionnelles.

### ➤ Le 04 Décembre vote directement dans l'établissement où tu travailles, muni d'une pièce d'identité

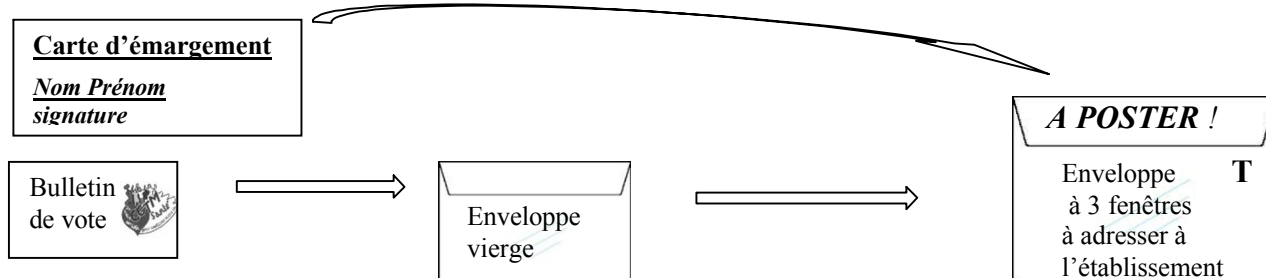
- 👉 Les titulaires votent 3 fois (CTE, CAPL et CAPD)
- 👉 Les stagiaires et contractuels votent 1 fois (CTE)



(Bulletin de vote dans une enveloppe vierge de même couleur)

### ➤ Si tu ne peux pas te déplacer pour voter, tu as la possibilité de le faire par correspondance

- 👉 Pour chaque vote il y a une enveloppe T et une carte d'émargement à découper et signer et mettre dans enveloppe T à 3 fenêtres après **avoir signé obligatoirement (sinon le vote est nul)**
  - 👉 Bulletin à liseré bleu dans enveloppe bleue mise dans enveloppe T
  - 👉 Bulletin à liseré bulle dans enveloppe bulle mise dans une autre enveloppe T
  - 👉 Bulletin sans liseré dans l'enveloppe blanche mise dans une autre enveloppe T
- 👉 **LES 3 ENVELOPPES T SONT CACHETEES ET EXPEDIEES AU PLUS TARD LE 1er DECEMBRE**



- 👉 Toutes les enveloppes T sont déjà timbrées
- 👉 Ne remets pas ton matériel électoral à un délégué dont tu n'as pas la certitude de la même appartenance syndicale que toi
- 👉 L'enveloppe T doit être postée au plus tard le **01 Décembre**

**DANS L'ETABLISSEMENT LA PERIODE ELECTORALE EST PROPICE A TOUTES SORTES DE PROMESSES ET D'ILLUSIONS.  
A TOI DE RESTER LUCIDE ET REALISTE !**